



## Commune de Noréaz

### ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 15 DECEMBRE 2011, A 20.15 H.

- Présidence : M. Jean-Marc Guisolan, syndic
- Participants : 78 citoyennes et citoyens
- Excusés : Mmes Clarisse Cerf, Noëlle Barbey,  
Margaux Biemann et Marie Mollard  
M. Christophe Brülhart
- Scrutateurs : MM. Alain Perriard, Charly Guisolan,  
Jean-Marc Courlet et Jean-Bernard  
Michel
- 

Au nom du CC, M. Jean-Marc Guisolan déclare ouverte cette assemblée, salue les participants, notamment les nouveaux citoyens et les nouveaux habitants et leur souhaite la bienvenue. Il prie les CC de se présenter et de mentionner quelles fonctions ils occupent au sein du CC. Il constate que la présente assemblée a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur, soit par annonce dans la FO, par affichage au pilier public, ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage inséré dans le bulletin d'information.

Il indique que l'assemblée est enregistrée et demande aux citoyens qui souhaitent s'exprimer de s'annoncer préalablement.

Il prie ensuite la secrétaire de procéder à la lecture du

## TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2011  
Approbation
2. Budget 2012
  - 2.1. Présentation générale du budget
    - a) de fonctionnement
    - b) d'investissement
  - 2.2. Rapport de la commission financière
  - 2.3. Vote du budget et de son financement
3. Réception des nouveaux citoyens
4. Divers

Ce tractanda, n'appelant aucune remarque, est considéré comme accepté.  
L'assemblée peut par conséquent valablement délibérer.

---

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée** **Lecture et approbation**

Comme annoncé, il n'est pas procédé à la lecture du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 juin 2011. Il pouvait être consulté auprès de l'administration communale. Le PV n'appelant aucune remarque, celui-ci est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

### **2. Budget 2012**

#### **2.1. Présentation générale du budget** **a) de fonctionnement**

M. Guisolan passe la parole à M. Sapin qui présente un tableau des charges liées de 2009 à 2012, en précisant qu'elles s'élèvent à CHF 896'000 pour l'exercice 2012 et représente 58 % du total des charges. Avec un taux

actuel de CHF -.80 par franc payé à l'Etat, nous nous situons favorablement, en comparaison avec les communes de Sarine-Ouest dont les taux oscillent entre CHF 62,4 et CHF 91,4.

## Résultat

Excédent de déficit pour 2012 de CHF 91'210.00

Cause de l'augmentation du déficit

- manque le rendement du futur immeuble
- incidence de la péréquation financière

M. Sapin donne ensuite le détail des charges par secteur. Il indique qu'il n'y a plus de cash flow en 2012, c'est-à-dire un manque de liquidités pour financer les investissements futurs.

Il commente également les différents postes composant la planification financière pour les 5 prochaines années.

M. le syndic ajoute que la péréquation financière mise en place n'a pas été favorable à Noréaz, mais que de nouvelles dispositions en la matière sont en préparation, qui tiendraient compte du réseau routier, ce qui serait probablement intéressant pour notre commune qui doit entretenir seule env. 20 km de routes. Il relève encore que les taxes prélevées à Noréaz sont relativement basses par rapport aux communes voisines.

### **b) d'investissement**

En ce qui concerne le budget des investissements, M. Sapin donne le détail des deux montants portés dans ce chapitre et leur affectation. Les investissements suivants sont proposés :

#### **SYSTÈME DE TELEGESTION DU RESEAU D'EAU CHF 60'000.00**

Le Conseil communal propose de mettre à niveau le système de télégestion du réseau d'eau car le système actuel devient obsolète.

Le système de télégestion proposé gère les niveaux du réservoir d'eau en agissant sur les pompes du local de pompage. Chaque site a sa propre commande locale via un écran tactile. Le système est entièrement configurable et peut être commandé depuis le local de commande ou selon les besoins via la connexion internet. Le système de téléalarme

envoi des SMS lors de défauts ou d'événements au numéro de téléphone du responsable.

Cet investissement est entièrement financé par nos liquidités.

**INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'EAU POUR LA DEFENSE  
INCENDIE** **CHF 36'800.00**

Suite à la construction à Seedorf de nouveaux bâtiments, le Conseil communal est dans l'obligation d'améliorer l'installation de défense incendie de la zone. Une conduite d'eau doit être installée ainsi qu'une hydrante. Ce raccordement va améliorer son fonctionnement, c'est-à-dire l'effet de tirage d'eau en bout de conduite.

Cet investissement est entièrement financé par nos liquidités.

## **2.2 Rapport de la commission financière**

M. le syndic passe la parole à M. Noël Berger, membre de la CF, qui procède à la lecture du rapport.

### **A. LE BUDGET**

La commission financière a procédé à l'examen du budget 2012 lors de sa séance tenue en la salle du conseil communal le 5 décembre 2011 et a relevé ce qui suit :

Le budget de fonctionnement fait apparaître un excédent de charges pour un montant de Fr. 91'210.00, soit 4,8% du budget global. Cette perte représente une augmentation négative par rapport a budget 2011 de fr. 83'023.00. La commission a retenu que cette différence ne s'explique qu'en raison de l'augmentation de charges liées sur lesquelles la Commune n'as pas la maîtrise. Par ailleurs, la commission a retenu que les comptes de recettes avaient été estimées avec prudence ce qui permet de penser, qu'en fin de compte, le résultat 2012 sera meilleur que celui présent.

Finalement, la Commission rappelle que la construction de l'immeuble et les recettes qu'elle produira, apportent à la commune un rendement supérieur à celui réalisé actuellement avec des intérêts bancaires. Il est donc primordial, comme la Commission financière l'avait déjà relevé dans son rapport du 16 décembre 2010, que cet immeuble puisse se construire dans les meilleurs délais.

En conclusion, et indépendamment de ce qui précède, la situation financière de la Commune peut être qualifiée de bonne ; ce constat amène la Commission financière à préavis favorablement le budget ; elle invite dès lors l'assemblée communale à l'accepter.

## B. LES INVESTISSEMENTS

Les investissements 2012, à savoir le système de télégestion du réseau de l'eau, ainsi qu'une installation d'une conduite d'eau pour la défense incendie sont des investissements nécessaires et peuvent être financièrement supportés par la Commune. Ils n'appellent dès lors aucune remarque particulière de la part des membres de la commission financière qui invitent l'assemblée à les accepter.

M. le syndic remercie les membres de la CF pour le travail accompli et la lecture du rapport.

Avant de passer au vote, M. le syndic propose aux citoyens qui le souhaitent de poser leurs questions.

### 2.3 Vote du budget et de son financement

Aucune question n'étant posée, M. le syndic propose de passer au vote du

a) Budget de fonctionnement : 78 oui 0 non

b) Budget des investissements :

**SYSTÈME DE TELEGESTION DU RESEAU D'EAU CHF 60'000.00**

Vote : 78 oui 0 non

**INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'EAU POUR LA DEFENSE  
INCENDIE CHF 36'800.00**

Vote : 78 oui 0 non

Les deux investissements proposés ayant été acceptés, M. le syndic remercie les citoyens pour leur confiance.

### **3. Réception des nouveaux citoyens**

M. le syndic invite Mlles Noëlle Barbey (excusée), Margaux Biemann (excusée), Manon Cosandey, Sophie Franey, Marie Mollard (excusée), Estelle Rodriguez Vargas, Léa Tinguely et MM. Fabien Progin et Jean Trotti à venir devant l'assemblée. Il les félicite et les invite à participer activement à la vie de leur commune. Il relève que la collectivité a besoin de jeunes motivés et leur remet leur permis d'établissement et un cadeau. L'assemblée les applaudit.

### **4. Divers**

#### **Remise des vitraux**

<b>Eliane Pache</b>	<b>CC dès 1994</b>	<b>17 ans</b>
	<b>+ comm. scolaire dès 1992</b>	<b>19 ans</b>
<b>Charly Guisolan</b>	<b>CC dès 2001</b>	<b>10 ans</b>
<b>Raphaël Crausaz</b>	<b>Préposé local à l'agriculture</b>	
	<b>Dès 1986</b>	<b>25 ans</b>
<b>Claudy Christan</b>	<b>Préposé aux eaux dès 1978</b>	<b>33 ans</b>
	<b>+ employé comm dès 2005</b>	<b>6 ans</b>
<b>Pierre-Alain Scherly</b>	<b>cmdt du feu</b>	
	<b>dès 1992</b>	<b>19 ans</b>

M. le syndic appelle ces personnes et les remercie pour tant de constance, de fidélité et de dévouement au service de la commune pour accomplir leur mission.

Ensuite il prie les personnes qui le souhaitent de bien vouloir s'exprimer. Il rappelle néanmoins que les questions posées ou les remarques doivent relever de l'intérêt général.

Mme M.-Thérèse Vionnet demande que soit prise une mesure pour mettre en évidence la grande baie vitrée de l'entrée, étant donné que, par deux fois déjà, elle ne l'a pas vue et s'est tapé la tête.

R. On prend note et nous ferons le nécessaire

M. Jean Cotting souhaite savoir s'il existe un projet de trottoir sur la route des Arbognes, principalement depuis la poste pour aborder le contour juste avant son habitation. Les véhicules, notamment agricoles, deviennent de plus en plus larges et il dit que l'on a frôlé à plusieurs reprises une catastrophe.

R. Une étude est actuellement en cours. Elle sera sans doute réalisée pour le printemps prochain. Le CC est conscient du danger de ce secteur, surtout avec l'afflux de véhicules qui transitent par notre village, en provenance de la Broye. Il s'agit d'un secteur relativement difficile à aménager, mais l'on trouvera une solution.

M. J.-Bernard Michel dit que dans un secteur du cimetière, il n'y a que des mauvaises herbes et qu'il serait utile d'intervenir pour les éliminer.

R. On va s'en soucier, mais il faut dire qu'actuellement, il y a de plus en plus de produits dont l'usage est interdit pour éliminer les mauvaises herbes

M. J.-Bernard Michel souhaite savoir de quel droit le CC peut-il exiger que les bâtiments doivent se raccorder au chauffage à distance de Seedorf. Il ajoute qu'en Suisse on devrait être libres de choisir le mode de chauffage d'un bâtiment.

R. Il s'agit d'une disposition de la Loi sur l'aménagement du territoire qui donne ce droit aux communes et ne concerne que les bâtiments de nouveaux quartiers. D'ailleurs, les communes sont invitées à imposer ce système-là.

M. François Trotti revient sur le poste « Transports et Energie » de la

planification financière développée par M. Sapin. Il constate qu'à Avry et Grolley, on a développé une cadence d'un train toutes les demi-heures. Est-il possible de prévoir de se raccorder à ce développement ? quelque chose est-il prévu dans le cadre d'une autre étude ?

R. Concernant les transports publics, depuis longtemps déjà le CC tente de développer ce secteur et surtout une liaison Rosé - Grolley, mais pour des raisons de concurrence entre une gare CFF et une gare TPF il n'est possible d'y donner suite pour l'instant. Ca viendra certainement dans le futur afin d'éviter que les pendulaires se rendent à Fribourg en voiture.

M. Jean Gobet demande si la commune de Noréaz participe financièrement à la vente de billets de train organisée par la commune de Prez. En outre, les personnes qui ne disposent pas d'une connexion internet peuvent-elles se rendre à la commune pour savoir si elles peuvent disposer de billets ?

R. Concernant le financement des billets, les communes de Prez, Corserey et Noréaz se partageront les pertes puisqu'il y en aura certainement. Pour ce qui est des renseignements au sujet des billets disponibles, il vaut mieux appeler la commune de Prez pour connaître les disponibilités existantes.

M. Michel Brülhart revient sur le chauffage à distance et souhaite savoir si une information au public est prévue. Celle déjà donnée par le Groupe E n'est pas claire et l'offre paraît très onéreuse. De plus, peut-on savoir quand le raccordement aux habitations est-il prévu ?

R. La centrale de chauffage a été prévue au départ pour vendre de la chaleur au CFPS. Ce dernier s'est demandé pourquoi ne pas étendre l'installation à l'ensemble de la commune. Dès ce moment-là, il a été décidé d'agrandir l'installation et de poser une chaudière plus importante. Excepté ce bâtiment, tous les autres, propriétés de la commune disposent d'installations vétustes. L'église a même une installation de chauffage électrique direct, les deux écoles des chaudières de plus de 25 ans sont au bénéfice d'une autorisation provisoire. Une séance d'information, organisée par le Groupe E, aura lieu le 12 janvier prochain. En ce qui concerne le coût, cela peut paraître cher. Le leasing sur 20 ans renchérit évidemment le coût global. Il existe aussi la possibilité de régler la taxe de raccordement au départ. Le raccordement des immeubles est prévu en octobre 2012.

M. Pierre-Alain Scherly revient sur un article de presse relatant le



rapprochement entre les communes de Prez et de Noréaz. Il souhaite connaître le point de vue de la commune à ce sujet.

- R. Le communiqué paru dans la presse provient d'une personne qui s'est aventurée à donner des renseignements sans nous avoir consultés. Nous estimons, pour notre part, qu'il est plus judicieux d'attendre. Au niveau financier, nous sommes en général mieux lotis que nos voisins. Par contre, dans le futur, il est évident que l'on n'y échappera pas. 2016, c'est l'année buttoir de la préfecture pour procéder à des fusions. On constate que les communes aisées ne veulent pas payer pour les autres. Il faudra que le Conseil d'Etat mette la maison au porte-monnaie afin de compenser cette différence. Dans le cadre des fusions, n s'achemine certainement vers un taux d'imposition fixé à fr. 1.00.

M. Sapin ajoute que la loi sur les fusions entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le préfet a pour mission de créer un projet de fusion d'ici au 30 juin 2012. A ce moment-là, nous pourrons voir ce qui sera prévu pour nous et nous serons amenés à nous prononcer. La problématique viendra sûrement de Ponthaux qui balance entre Sarine-Ouest et Sarine-Nord.

M. Pierre-Alain Scherly revient sur l'information donnée dans le bulletin de décembre au sujet des retraits de certains terrains de la zone à bâtir.

- R. D'autre part, les villages ne disposant pas de 10 trajets de bus au moins ont déjà leur zone à construire bloquée. D'autre part, lors d'une fusion, tous les règlements sont revus et harmonisés, notamment le plan d'aménagement local entièrement remanié. La tendance maintenant est de densifier les zones à bâtir et de bloquer celles qui ne sont pas mises en valeur qui pourraient bien perdre leur qualité de zones à bâtir, dans le but d'économiser du terrain.

M. Charly Guisolan aimerait savoir où en sont les négociations concernant la route en pavés.

- R. Le projet du contournement de Prez a été présenté lors d'une séance à fin juin 2011. La nouvelle route serait aménagée en parallèle à celle pavée, puis de la ligne à haute tension. La situation actuelle exige une résolution urgente à cause des accidents qui ont déjà eu lieu à cet endroit.

M. Marius Corpataux s'inquiète du retard pris dans la concrétisation des

investissements votés ces années dernières qui sont reportés d'année en année. De plus, il souhaite savoir où en est le projet d'immeuble sur l'art. 19.

R. La construction d'un locatif avec magasin et tea-room exige de nombreuses contraintes concernant la ventilation, les hauteurs. Le permis doit arriver cette semaine encore. Nous avons dû procéder à une deuxième mise à l'enquête en raison de la taille des lucarnes et de la couleur des tuiles. Quant aux investissements déjà votés, il n'y a pas de priorités. Il s'agit d'une vue d'ensemble. Pour la place de parc, on attend le début de la construction de l'immeuble pour procéder en même temps à cet aménagement, ce qui éviterait de passer devant l'église.

M. Christian Berger parle de la situation de l'entrée du village où la plupart des usagers arrivent encore à vitesse élevée au carrefour de la route principale, de la sortie de la route des Tourbières 21, 23 et 24, du chemin Sous-Pierraz. A cet endroit, on se trouve également en présence d'un passage pour piétons. Il estime qu'il serait temps de sécuriser cet endroit avant qu'un drame ne survienne. Il fait état également de la circulation importante qui emprunte le chemin de la Varnaz, ce qui nuit aux promeneurs. Il propose de demander une interdiction générale de circuler sur cette voie.

R. Un projet a déjà été établi. Il n'était pas encore terminé que l'on brandissait déjà le spectre d'une opposition. On ne peut déplacer le 50 km/h. On n'obtiendrait pas l'autorisation nécessaire de la part du Service des pts et chaussées. D'autres demandes ont déjà été présentées et refusées. On prend note. Quant à la circulation sur la route de la Varnaz, on constate une circulation intense sur toutes les routes communales et comme les conducteurs détestent attendre, ils empruntent la rte de Seedorf, celle des Arbognes en direction de la Broye et celle de la Varnaz pour ne pas être ralenti. La solution serait de posséder un radar qui pourrait être déplacé à l'intérieur du village.

Nous interviendrons une fois encore auprès de la Police afin qu'elle revienne encore faire des contrôles de vitesse.

Plus aucune question n'étant posée, M. le syndic remercie toutes les personnes présentes pour leur participation active à ces débats. Il rappelle que la boîte aux lettres de l'administration fait aussi office de boîte à idées.

Puis il lève l'assemblée non sans souhaiter à toutes et à tous de joyeuses fêtes et une excellente année 2012 et invite tous les participants à partager le verre de l'amitié.

M. le syndic clôt l'assemblée à 21h30.

La secrétaire :

Le syndic :